

Compétence publique concernée : Développement équitable des territoires – Archives départementales

Direction des Archives départementales

Cette compétence, confiée au Département depuis 1983, mais dans laquelle l'Etat demeure présent au titre de son volet régalien, a pour finalité de sauvegarder et de transmettre les sources de la mémoire du département et de ses habitants. Il s'agit de :

- Collecter, conserver et enrichir les éléments qui composent cette mémoire et en assurer l'intégrité et la préservation à long terme
- Offrir au citoyen un accès large et sécurisé à ces ressources, sur place et à distance, et les valoriser auprès de tous publics.

Les lignes de forces de l'analyse prospective

Dans le contexte actuel, **quatre lignes de forces se dégagent** pour éclairer la réflexion, qui permettent de décliner les orientations proposées pour la nouvelle mandature :

1 – La permanence des missions : au fil des régimes successifs, depuis leur création sous la Révolution, les missions des Archives départementales, telles qu'exprimées plus haut, n'ont pas changé. Il s'agit bien de sauvegarder à l'échelle du territoire départemental, la mémoire de ses habitants et de la restituer sous les formes les plus accessibles et les plus complètes.

Mais depuis deux siècles, le **cadre de l'action a changé**, des murs de l'abbaye Saint-Aubin au site immobilier de Frémur ; **les techniques ont évolué ; les équipes se sont étoffées et spécialisées**. Cet **effort continu** s'est traduit notamment en 2015-2020 par un nouvel aménagement immobilier, l'extension des magasins de conservation. Il **devra être poursuivi**, tant dans le redéploiement des 45 km² de collections que dans les actions visant à l'amélioration de leur classement, de leur conservation et de leur valorisation.

2. L'omniprésence des échanges numériques : La montée en puissance de la société numérique impacte très directement l'activité des Archives départementales, dont elle est désormais un marqueur majeur, tant sur le plan de la collecte des documents et des données, que sur celui de leur restitution et de la construction de leur offre éducative et culturelle.

Sur le premier point, la prise de conscience de la nécessité de sauvegarder à long terme les données publiques nativement électroniques a conduit à la mise en œuvre en 2015-2020 du projet **d'archivage électronique mutualisé Arch-e-Loire**, en partenariat avec la DLSI, et en co-construction avec les quatre autres Départements et la Région des Pays de la Loire, avancée expérimentale saluée sur le plan national et reconnue par des financements européens. Cet outil très spécialisé a vocation désormais à évoluer techniquement et à s'ouvrir vers d'autres utilisateurs et partenaires.

Mais la conservation des données n'est pas le seul enjeu. Le public dans toutes ses composantes, tant universitaire, professionnel, qu'enseignant ou amateur, qui plébiscite déjà l'offre en ligne du site *archives49.fr* et les multiples initiatives connectées, est en attente **d'offres nouvelles** et d'une **interaction encore plus étroite** avec le **centre de ressources numériques** que sont devenues les Archives départementales. Elles n'existeront dans la société de demain que si elles répondent de manière forte à ce défi multiforme.

3. Les impacts de la recomposition territoriale : à travers le regroupement communal et la restructuration des EPCI, Le Maine-et-Loire a connu, de 2015 à 2018, **un mouvement d'une ampleur inédite** qui n'a pas encore livré toutes ses conséquences. Les communes notamment, références territoriales héritières d'un passé bicentenaire, ont été, soit dotées des responsabilités de communes nouvelles, soit adjointes comme communes déléguées. Le maillage administratif territorial de proximité est donc fortement modifié, les lieux de vie qui ont perdu leur statut communal de plein exercice sont en recherche de repères pour maintenir leur identité.

Pour le patrimoine écrit des communes, les conséquences sont réelles, tant à l'égard **du système de suivi** qui a permis jusqu'alors sa protection que pour l'approche d'archivage courant des documents traditionnels et numériques produits par les nouvelles structures. A ce titre, seule la **création d'un réseau de proximité**, dont les bases ont pu être posées lors de la mandature 2015-2020, permettra de sécuriser conjointement ces deux aspects.

4 – La quête de sens individuelle et collective : plus que jamais, la complexité de la société, l'éclatement de la cellule familiale comme les interrogations et les fractures multiples qui affectent la vie sociale conduisent nos concitoyens de toutes origines et de tous milieux vers **les services d'archives et leurs ressources, considérées comme des recours ou des repères** : recherches de droits, histoire personnelle, histoire des lieux, projets culturels, commémorations, sont autant de raisons de revenir sur un passé dont les traces se sont éloignées, et de répondre à une **soif de connaissances et d'authenticité**. L'enseignement est aussi, au premier rang, demandeur de ces éclairages pour la **formation des jeunes à tous niveaux**. La préservation de ces savoirs, leur partage, font des archives un enjeu de **cohésion sociale** et de maintien d'un **socle commun** qui relie l'ensemble des citoyens de notre territoire.

Les chiffres clés

45 kml de documents d'archives conservés

840 : date du plus ancien document original conservé

15 000 visiteurs individuels en consultation ou action culturelle

5000 élèves et enseignants accueillis

5,6 millions d'images accessibles sur le site *archives49.fr*

29 226 627 images consultées en ligne en 2019 par 1 684 956 visiteurs

Les budgets

Le **budget propre** de la DAD ne représente qu'**une partie des crédits** engagés par la collectivité au titre de cette compétence. En effet, seuls des crédits de fonctionnement et investissement courants sont imputés en gestion directe. Plusieurs volumes de crédits importants sont inscrits en parallèle en par les directions de ressources du Département, notamment :

-**DPI** (Maintenance et évolution du domaine immobilier, équipements techniques et de stockage, mobilier, matériels).

-**DLSI** (Maintenance et évolution du parc informatique, vidéosurveillance, programmes de numérisation, archivage électronique).

De 2015 à 2020, les crédits courants qui avaient été sévèrement amputés au cours de la mandature précédente ont été ramenés à un étiage correspondant aux besoins : soit de 110 000 € en 2015 à **150 000 € en 2020 (fonctionnement)**, et de 10 000 € en 2015 à **30 000 € en 2020, puis 40 000 en 2021 (investissement)**. Par ailleurs, de nouvelles **mesures d'aide à l'archivage dans les territoires** ont été initiées en 2020, pour un montant de **40 000 € (fonctionnement)** qui ont vocation à se poursuivre. Désormais à l'équilibre, les évolutions de crédits seront à motiver après 2021 en fonction des projets.

A noter que les projets des Archives départementales bénéficient chaque année de conséquentes **subventions de l'Etat** : 650 000 € sur 3 ans (18% de l'investissement total) pour le projet d'extension du bâtiment, 300 000 € sur 5 ans (30 % de l'investissement total) pour le programme Arch-e-Loire d'archivage électronique, ainsi que le cofinancement de plusieurs campagnes de numérisation.

Les ressources humaines

L'effectif de la direction est resté stable en 2015-2020 (38/39 agents), **mais des mouvements ont eu lieu**. Des postes-clés ont pu être pourvus (agent d'accueil par stagiairisation d'un emploi d'avenir, responsable de la consultation et responsable des fonds anciens par remplacement après retraite). Des situations délicates ont pu être améliorées (poste comptable au service des Moyens généraux, poste de responsable des archives du Département au service de la Politique archivistique).

L'accueil d'agents en reconversion professionnelle ou en situation de handicap est une constante des efforts demandés à la direction, qui continuera de faire effort pour les intégrer au mieux (3 agents intégrés en équipe d'appui technique, 1 CAE)

La moyenne d'âge élevée, notamment en catégorie C, préfigure des **remplacements à venir**, qui seront à traiter avec discernement, pour adapter soigneusement les profils aux besoins. Au-delà des compétences, **la question de l'aptitude physique**, dans un service gestionnaire de masses considérables, est une réalité centrale dont il faudra tenir compte.

La **montée en compétences**, notamment sur l'archivage électronique et le **renforcement des moyens humains mis au service de l'appui aux territoires**, qu'il s'agisse du suivi archivistique ou culturel) sont également des buts à poursuivre lors de la prochaine mandature.

Les enjeux pour le prochain mandat

1. En lien avec nos compétences

De même qu'ont été dégagées plus haut quatre lignes de forces dont l'analyse sous-tend la conduite de l'action, de même les enjeux 2020-2025 peuvent-ils être répartis en quatre groupes, qui reflètent l'étendue et la diversité des enjeux portés par la direction : enjeux matériels et immobiliers, archivistiques, numériques, ou encore tournés vers les publics.

1.1 Les enjeux matériels et immobiliers :

▪ L'aménagement mobilier et immobilier :

Avec la charge de **45 kml de collections**, d'une **plate-forme d'archivage électronique**, et d'équipements variés tant administratifs que techniques ou d'accueil du public, les Archives départementales, déployées sur **1,5 ha et 14 000 m² de surface au sol**, constituent un ensemble où les questions mobilières, immobilières et logistiques sont omniprésentes. Si le mandat 2015-2020 a connu une avancée marquante, avec le projet d'extension des magasins de conservation achevé au printemps 2020, la nécessité d'**entretenir, moderniser, aménager**, est permanente.

A l'issue de l'opération d'extension le **traitement des abords** sera à finaliser (parkings, circulations extérieures, quai de livraison), ainsi qu'une **réserve foncière** à garantir lors de la recomposition des espaces occupés par l'ancien foyer de l'enfance Saint-Exupéry. Des **renouvellements d'aménagements intérieurs sont programmés** (salle de lecture, ateliers de restauration et de photographie), et la vigilance demeurera de mise pour **moderniser les équipements** spécialisés, notamment en photographie, numérisation et reliure-restauration.

▪ Le chantier de redéploiement des collections :

Les nouveaux espaces offerts par **l'extension des magasins de conservation** (16 kml de rayonnages, 400 m² de surfaces dédiées aux collections iconographiques et supports sensibles, dans des conditions de conservation régulées), offriront sans conteste de **nouvelles perspectives**. S'ensuivra un important **chantier de redéploiement des collections qui comportera plusieurs volets** : d'une part, des **mouvements intérieurs**, visant à regrouper des fonds aujourd'hui dispersés (notamment cartes, plans, photographies), et à réduire les entassements générés par le manque de place récurrent ; d'autre part, le rapatriement progressif des collections actuellement conservées sur le **site annexe des Vergers de l'Anjou**, qui n'a pas vocation à être conservé.

Cette opération, portant sur 4 kml de documents principalement contemporains, devra être conduite avec prudence et nécessitera une **évaluation sanitaire poussée** et un **plan stratégique de retour** afin de s'assurer que la réintégration des documents dans un nouvel environnement climatique n'entraîne pas de risque de contamination des autres collections.

1.2 Les enjeux archivistiques :

▪ L'évolution de la politique de classement pour mieux tenir compte des attentes du public:

Les archives anciennes, modernes (antérieures à 1940) et privées comptent parmi les fonds les plus demandés par les chercheurs (près de 50 % des documents consultés). Elles souffrent néanmoins pour partie d'un **déficit de classement** lié à la difficulté, dans le cadre de l'effectif actuel, de résorber les arriérés de traitement sur des ensembles très volumineux.

Cette situation est un réel frein à l'exploitation de ces fonds historiquement très riches. Leur reprise implique **des évolutions**, non seulement en termes de **compétences**, mais aussi de **méthode** : attention portée aux recrutements pour disposer de **profils pertinents**, développement de **modes de travail plus transversaux**, accompagnements importants en terme de management de proximité.

▪ Des outils nouveaux pour faciliter l'accès aux documents contemporains:

Les fonds contemporains sont déjà en grande partie dotés d'**outils de repérage internes** (bordereaux de versement, répertoires, bases de données...). Cependant, leur arrivée par versements successifs, les évolutions multiples connues par les services producteurs au fil du temps (changement de dénomination, de rattachement, de champ de compétence...) les rendent **difficiles à appréhender** par les lecteurs et même par les personnels.

L'accent serait à mettre sur **l'élaboration d'instruments de recherche synthétiques et/ou thématiques** permettant une première orientation efficace dans ces fonds qui représentent plus de la moitié du volume total conservé par les Archives départementales et sont pourtant sous-exploités au niveau de la recherche.

▪ La mise en place d'un programme pluriannuel de restauration :

Alors que jusqu'à ce jour, faute de budgets suffisants, les restaurations de documents confiées à des ateliers extérieurs ne pouvaient s'envisager que ponctuellement, l'inscription à partir de 2021 de crédits de restauration en volume suffisant permettra d'induire une politique raisonnée, et d'élaborer une programmation pluriannuelle permettant de traiter des fonds anciens rares (registres de fiefs, cartulaires) ou des séries d'articles (registres notamment) particulièrement endommagés. Une vigilance particulière sera donc à apporter à la reconduction de ces crédits, afin de poursuivre l'effort.

1.3 Les enjeux numériques

▪ L'enrichissement de l'offre Internet d'images en libre accès :

Avec 5,6 millions d'images en ligne et 30 millions de pages vues chaque année, le site Internet **archives49.fr** des Archives départementales propose déjà une **offre conséquente** dans une navigation aisée, plébiscitée par le public et désormais incontournable. Une vigilance particulière devra être apportée, dans le cadre de la refonte en cours des sites Internet du Département, à lui conserver sa **pleine visibilité** : préservation d'un nom de domaine propre, suivi déconcentré, bilans et statistiques améliorés, sécurité renforcée.

Les attentes du public sont fortes pour disposer sur Internet de **nouveaux grands ensembles de fonds cohérents**, tels que les **recensements de population**, les **délibérations communales**, ou la **continuité communicable de l'état-civil (1903-1923)**. Ces opérations lourdes, tant en moyens humains que

techniques, (collecte des informations en mairie, sécurisation des transferts, passation de marchés) sont à programmer sur l'ensemble de la mandature et pourront être accompagnés par la participation de l'Etat dans le cadre de ses appels à projets nationaux. Plus rapidement, pourront être mis en ligne des fonds plus restreints mais néanmoins attendus, en particulier photographiques ou médiévaux.

Les projets se portent aussi sur la réalisation de nouvelles **bases de données nominatives**, expérimentées avec succès pour les soldats de la Grande Guerre. Des moyens ou approches nouveaux, comme l'**indexation collaborative**, le développement des **outils de recherche cartographiques** ou la mise en ligne d'**open data** font partie des pistes explorées pour les programmations futures.

▪ **Une meilleure diffusion en ligne des instruments de recherche :**

La consultation des instruments de recherche (inventaires, listes, répertoires, fichiers) est le seul moyen pour les chercheurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, d'accéder à la connaissance des multiples ressources des Archives départementales, dont les 45 kml de collections ne seront jamais toutes reproduites en ligne. Le site Internet dispose déjà d'un **moteur de recherche** spécifique, alimenté régulièrement. Mais son **utilisation est complexe**, et il est loin de recouvrir l'ensemble des données existantes. **Il ne remplit donc que très partiellement sa fonction de porte d'entrée** vers le contenu des collections. Outre l'accroissement du nombre d'outils mis en ligne, il faudra aussi en faire évoluer l'ergonomie et les fonctionnalités, afin de le rendre plus accessible à tous. Un objectif qui répondra aux attentes des chercheurs, mais aussi à une nécessité de **transparence de l'action administrative** à l'égard des citoyens.

▪ **La création d'une salle de lecture virtuelle :**

Si l'offre en ligne est déjà conséquente et mérite d'être renforcée, toutefois **certains documents ne peuvent**, soit pour des raisons de confidentialité, soit par leur caractère trop spécifique, **trouver place sur le site en libre accès**. La création d'une salle de lecture virtuelle, accessible aux chercheurs à distance sur **compte personnel sécurisé**, répond à une demande actuelle de service dématérialisé déjà expérimentée dans certains départements. Cet espace virtuel sera également un moyen d'offrir aux professionnels comme aux particuliers un **outil de dialogue renforcé** pour tous les besoins individuels administratifs et de recherche.

1.4 Les enjeux de la relation avec les publics

▪ **Le contact de chaque élève avec la trace originale de l'histoire :**

Déjà, plus de 5000 élèves bénéficient chaque année à travers l'action du Service éducatif des Archives départementales d'une rencontre directe avec les sources de la connaissance historique. Cette « histoire vraie » qui leur est ainsi livrée constitue pour certains un déclic vers leur futur métier. Pour que **tous les élèves puissent bénéficier au moins une fois au cours de leur scolarité du contact irremplaçable avec les documents authentiques**, il est nécessaire d'imaginer de nouvelles formules : **déplacement de documents originaux** vers les classes les plus éloignées ; **soutiens ciblés aux déplacements**, actions renforcées en faveur de l'**orientation** (parcours avenir) ou visites spécifiques adaptées aux élèves relevant de l'**éducation spécialisée**.

- **Le décloisonnement de la recherche universitaire :**

Perçue comme refermée sur elle-même, peu accessible au grand public, la recherche universitaire est pourtant active et diversifiée en Anjou. L'enjeu à cet égard est double : d'une part, **renforcer les liens avec les enseignants-chercheurs** en histoire comme dans les autres disciplines des sciences humaines, pour leur permettre de mieux appréhender les ressources disponibles, et de les utiliser pour leurs travaux et ceux de leurs étudiants ; d'autre part, **proposer de nouvelles formules pour faire connaître leurs recherches**, qu'il s'agisse d'accueil en conférences, de dédicaces, de challenges en liaison avec les événements organisés par les universités.

- **L'accueil du public familial :**

Grâce à la diversification des thématiques et des programmes de l'action culturelle intervenue ces dernières années, le public des Archives départementales s'est déjà fortement diversifié. Il reste néanmoins un effort à réaliser pour **capter le public des familles**, largement présent lors d'événements comme les Journées européennes du Patrimoine, mais moins concerné ensuite. De **nouvelles formules** sont à imaginer et tester : propositions d'**activités hors du temps scolaire, activités parallèles parents-enfants**, ateliers thématiques par tranche d'âge, rendez-vous scéniques ou activités ludiques (enquêtes, escape game). Et pourquoi ne pas imaginer un « **Club des Archives** » qui fidéliserait les plus passionnés dans une approche à la fois distrayante et pédagogique.

2. En lien avec les territoires

- **L'accompagnement indispensable des territoires en matière d'archivage :**

Depuis plus de vingt ans les Archives départementales accompagnent en proximité les collectivités du département dans la préservation de leurs archives : **contrôle, aide au classement, réalisation et actualisation des instruments de recherche, formation**, mais aussi **conseils** aux maires et à leurs équipes sur le plan réglementaire ou patrimonial. Cette implication permanente est relayée par une **équipe itinérante de 12 professionnels** effectuant directement des prestations sur tous les points du territoire.

Les fortes évolutions actuelles rendent cet **accompagnement plus nécessaire que jamais** : d'une part, la recomposition induite par le **mouvement de regroupement des EPCI et des communes** fragilisent, comme vu plus haut, un certain nombre de fonds d'archives demeurés en communes isolées ou déléguées, dont le dépôt au sein des collections des Archives départementales devra être mis en œuvre en cas de péril. D'autre part, la **dématérialisation de la vie administrative** induit un besoin d'organisation et de sauvegarde des documents numériques dont prennent conscience désormais l'ensemble des acteurs locaux.

Face à ces besoins, les Archives départementales ont commencé à déployer des **aides ciblées** pour, d'une part, **achever le classement de toutes les collections communales** (35 fonds communaux encore non classés) et d'autre part **favoriser la création d'emplois pérennes d'archivistes**, en plus des services constitués déjà existants. Cet effort devra être poursuivi, les moyens de suivi au sein du service renforcés (1 seul agent dédié au suivi actuellement).

- **Histoire locale et identité:**

Contrairement à d'autres départements, dominés par une métropole tentaculaire, ou au contraire occupés par des espaces naturels peu densément peuplés, l'Anjou dispose d'un **réseau de petites villes et villages équilibrés**, qui possèdent tous une **histoire propre** et une **identité forte** renforcée par un **patrimoine bâti ancien** encore très présent.

Le **goût de l'histoire** est donc une réalité partagée dans tous les territoires, et matérialisée par l'existence de **plus de 200 associations ou groupes d'histoire locale**. Les Archives départementales ont su, au fil du temps, tisser avec ces acteurs locaux des relations de confiance, à travers des crédits de soutien aux publications, des « Rencontres de l'Histoire locale » annuelles, des formations, des appuis pour réalisations d'expositions ou manifestations culturelles.

Ces relations étroites ont vocation à être davantage encore soutenues approfondies : accueil personnalisé, mise à disposition de sources, notamment numérisées, appui à la valorisation des travaux. Les attentes sont fortes et participent de la **reconnaissance ressentie par chaque territoire** de son identité propre à travers son histoire.

En lien avec les 3 marqueurs identitaires

- **La coopération avec les territoires et l'innovation**

Arch-e-Loire, une plate-forme interdépartementale et régionale d'archivage électronique : en production depuis 2018, cette plate-forme mutualisée entre les cinq Départements et la Région des Pays de la Loire est un dispositif innovant dont la mise en œuvre a ouvert, depuis 2015, un chapitre original de coopération entre les collectivités des Pays de la Loire, dans un secteur d'activité innovant et encore fortement expérimental.

Il connaîtra dans les prochaines années **des évolutions fortes**, tant sur le plan **technique** (évolution vers une version optimisée du logiciel support Asal@e) que de **normalisation** (éventualité de l'introduction d'une certification), ainsi que de son **périmètre** (ouverture à d'autres collectivités ou services des espaces de stockage). Le partenariat fructueux avec la DLSI devra être poursuivi, ainsi que la coopération avec les partenaires fondateurs et le ministère de la Culture qui n'a jamais ménagé son soutien à ce **projet considéré comme exemplaire**.

Par ailleurs, l'étude réalisée par le groupement en 2019-2020 sur les **possibilités d'ouverture à des tiers** a montré l'importance de décliner concrètement la possibilité pour d'autres structures, telles les collectivités territoriales, d'accéder à des espaces de stockage adaptés pour la conservation de leurs archives électroniques à vocation historique. **Une première expérimentation est en cours avec la ville et l'agglomération de Cholet**, qui sera sans nul doute suivie par d'autres demandes. Les défis sont importants, tant pour les Archives départementales que pour les territoires, en termes juridiques, archivistiques et de ressources humaines.

- **Le développement durable**

Parmi les sujets évoqués, **les volets de développement numériques**, ainsi que **d'archivage électronique**, sont à citer au titre des enjeux de développement durable.

- **Les citoyens usagers**

Parmi les sujets évoqués plus haut, la **création d'une salle de lecture virtuelle**, les différents volets de développement de la **relation avec les publics**, ainsi que le **soutien à l'histoire locale**, sont à citer au titre des enjeux de **la relation avec le citoyen/ usager, qui est au cœur de la mission des Archives départementales**.

Deux enjeux sont en outre à mettre en exergue :

Un dialogue renforcé, une communication mieux ciblée : Site Internet, Infolettres, publications et produits d'appel, la communication accompagnant les actions des Archives départementales vers ses publics est déjà importante.

Toutefois des initiatives nouvelles peuvent être développées pour la renforcer et la cibler, en favorisant notamment la **présence sur les réseaux sociaux**, en proposant des formes actuelles telles des captations vidéo et des diffusions « live » des manifestations, notamment des conférences et rencontres. L'édition d'un **programme culturel trimestriel** est en projet, pour faciliter la connaissance des événements dans l'ensemble du territoire. Des **guides thématiques**, adaptés aux attentes des différents publics (guide du chercheur, guide de l'étudiant, guide des associations d'histoire locale) sont en réflexion, qui pourrait être élaborés avec profit en partenariat avec des groupes d'utilisateurs.

Une association d'Amis des Archives, instance privilégiée de coopération et d'échanges : depuis près de 25 ans, l'association des Amis des Archives de l'Anjou agit auprès des Archives départementales, pour mieux introduire le public au cœur des programmations et réflexions de la structure.

Fortement impactée par la crise sanitaire qui la prive depuis un an de tous contacts et possibilités d'action, elle est pourtant un lien indispensable qui fédère toutes les formes de public (professionnels de la recherche, enseignants, amateurs) et toutes les sensibilités territoriales.

Il sera donc essentiel de veiller à lui apporter **aide et soutien lors de la reprise des activités**, en veillant au nécessaire renouvellement des membres bénévoles, et en continuant à les associer comme précédemment étroitement aux projets de l'établissement.

En lien avec les enjeux organisationnels et le projet d'administration

Outre leurs contacts liés à leurs missions propres de contrôle et collecte des archives publiques, les Archives départementales coopèrent régulièrement avec les autres services du Département, pour des actions culturelles récurrentes ou ponctuelles:

- Avec la direction de la Culture, des **partenariats nombreux et étroits** : coopération de proximité avec la **Conservation départementale du Patrimoine** (espaces spécifiques de recherche au sein des locaux ; partage du studio de photographie ; participation commune à

des publications scientifiques ou culturelles ; co-organisation de manifestations culturelles, notamment d'expositions). **Collégiale Saint-Martin** (accueil d'évènements).

- Avec la direction de l'Éducation, de la jeunesse et des sports, la coopération est étroite autour des **Itinéraires destinées aux collégiens**, croisée avec la direction de la Culture. Des échanges ont lieu également autour d'actions culturelles (exposition « Sports en Anjou »).
- Avec la **DDSS**, une coopération originale en 2016-2019 a permis une riche **collecte de témoignages sur l'évolution des métiers d'assistants sociaux** et l'organisation d'une journée d'études, dont la publication est à venir.

Ces partenariats sont riches, ils peuvent être approfondis, et toute autre initiative en ce sens sera la bienvenue. Les Archives départementales s'inscriront également dans la réflexion transversale conduite par la DITE sur les « **Carnets de territoire** », qui sera l'occasion de participer à l'action commune dans le volet « attractivité ». Par ailleurs, les Archives départementales se sont fortement impliquées dans la **démarche « Citoyenneté »**, tant sur la définition des actions que sur le volet organisationnel, et sont prêtes à poursuivre dans ce sens dès que la situation le permettra.

En lien avec les enjeux financiers

Un point d'étape sur la situation budgétaire et de ressources humaines a déjà été présenté plus haut. Les perspectives 2020-2025 peuvent se résumer comme suit :

- **Consolider les budgets courants, accompagner les projets évolutifs :**

Les enveloppes budgétaires allouées à la DAD en 2020 sont actuellement dimensionnées de manière satisfaisante pour l'exercice des missions courantes. Un maintien de ces enveloppes est souhaité, avec une vigilance particulière pour l'évolution des besoins que demanderont les projets évolutifs : aide aux territoires, archivage électronique, opérations de numérisation et de mise en ligne.

- **Assurer le maintien de l'effectif, faire évoluer et renforcer les compétences:**

Un effort important a été fait lors du mandat 2015-2020 pour améliorer l'adéquation entre les emplois et les compétences. Cet effort devra être poursuivi, en renforçant notamment les forces sur trois plans :

- service des Moyens généraux, en matière de **coordination logistique**
- service de la Politique archivistique, pour le **suivi de l'appui aux territoires**
- service des Publics, pour le soutien et l'animation de l'histoire locale.

Une vigilance particulière sera à apporter au moment des **départs à la retraite, nombreux à intervenir en 2020-2025** (notamment **photographe**), pour que les remplacements soient effectués en tenant compte au mieux des attentes et besoins du service.